



BULLETIN D'INSCRIPTION 2011 / 2012

Plongée

L'inscription au CNA est effective lorsque votre dossier d'inscription est complet :

- le bulletin d'inscription complété et signé,
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la plongée (par un médecin du sport),
- votre cotisation par chèque à l'ordre du *Cercle des Nageurs d'Andrésy* (encaissé après le 15.10.10)

ADHERENT

☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. dom. : Tél. port. :

Profession : Tél. bureau :

E-mail :

COTISATION 2010/2011 : Plongée : 225 € (licence, cours et fosses incluses)

Réduction de 10 € par inscription à partir du 2^e adhérent (sauf bébés-nageurs)

Si vous souhaitez une attestation de paiement, joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

CRENEAU :

Plongée

Jeudi 20h30 / 22h30

☐ Formation plongeur 1

☐ Formation plongeur 2 (1^{ère} année)

☐ Formation plongeur 2 (2^{ème} année)

☐ Entraînement plongeur 2 et plus

☐ Apnée

RESERVE AU CNA

☐ Bulletin d'inscription - ☐ Certificat médical

☐ Cotisation : ☐ Chèque - ☐ Espèces - ☐ Coupons-sport - ☐ Bons CAF

Dossier complet à retourner à : *Cercle des Nageurs d'Andrésy* - Piscine d'Andrésy - 57 rue des Robaresses - 78570 ANDRESY
Pour tous renseignements : info.plongee@cnandresy.fr / cnandresy@orange.fr / www.cnandresy.fr
Site plongée : www.andresy-plongee.com (infos, cours, sorties plongées etc...)



QUELQUES RENSEIGNEMENTS

Saison 2011/2012

Bienvenue pour la 35^{ème} saison sportive du **Cercle des Nageurs d'Andrésey** (CNA) qui propose ses activités à la piscine Sébastien ROUAULT située 57 rue des Robaresses à Andrésey.

N'hésitez pas à visiter le site Internet (www.cnandresy.fr) pour plus d'informations, notamment sur les différentes activités, ou pour suivre l'actualité de l'association.

LE CLUB

Le CNA est une association loi de 1901 affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN) et à la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-marins (FFESSM).

Les intervenants sont des professionnels salariés, mais la gestion du club s'appuie sur des bénévoles.

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Bureau ou nous aider ponctuellement, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du Bureau.

La Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine met à disposition du CNA des créneaux d'utilisation à la piscine intercommunale d'Andrésey.

DATE DE REPRISE DES COURS

A partir du 19 SEPTEMBRE 2011 pour la natation enfants, adultes et l'aquagym.

A partir du 01 octobre 2011 pour les bébés-nageurs, la natation maternité et les Masters.

A partir du 22 septembre 2011 pour la plongée

L'inscription est effective lorsque les éléments suivants sont fournis : bulletin d'inscription, licence FFESSM, certificat médical (médecin du sport) et règlement de la cotisation.

Un adhérent ne suit des cours que si son dossier est complet.

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE FEDERALE

Certificat médical obligatoire pour tous les adhérents.

Le certificat médical doit être daté de moins de trois mois à la date de reprise des activités et porter la mention d'aptitude à la pratique choisie. Il peut être établi par un médecin généraliste. Pour la plongée, par un médecin spécialité médecine sportive ou un médecin agréé par la FFESSM.

La licence FFESSM est obligatoire pour la pratique de la plongée. Elle vous propose les garanties Responsabilité Civile - Individuelle Accident. Vous pouvez souscrire d'autres options complémentaires. Informations lors de la délivrance des licences.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Informatique et Libertés : les informations recueillies pour votre inscription sont exclusivement destinées au secrétariat de l'association. L'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 vous permet de modifier ou supprimer ces informations.

- Droit à l'image : tout adhérent peut s'opposer à la diffusion de son image.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- Les horaires indiqués correspondent aux heures d'entrée et sortie du bassin. Vous ne pourrez entrer dans l'enceinte de la piscine que 10' avant le début de votre cours. Vous devez quitter l'établissement au plus tard 15' après la fin de votre cours.

- Nous préconisons de ne pas apporter d'objets de valeurs, dans la mesure du possible. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets dans l'enceinte ou aux abords de la piscine.

- Pour des raisons d'hygiène, la douche est obligatoire.

- La bonne tenue du local plongée (rangement, propreté) est de la responsabilité de tous les plongeurs.

- Le matériel de plongée est coûteux et demande une attention particulière :

Ne pas vider complètement une bouteille

Ne pas agir avec force sur la robinetterie

Rincer les stabs et détendeurs après utilisation

Descendre systématiquement au gonflage les bouteilles lorsque la pression au manomètre est en dessous de 80 bars (à vérifier après chaque plongée)

- Les inscriptions pour la fosse de Conflans (10 séances) sont prises à la piscine 15 jours avant la séance.

- Tout désistement en cours de saison doit être signifié par un courrier justifiant le motif. Le remboursement éventuel, sur décision du Bureau, se fera au prorata de la durée d'adhésion (après déduction des frais fixes).

- Le CNA n'assure aucun cours pendant les vacances scolaires (sauf séances supplémentaires exceptionnelles).

- Pour conserver nos bonnes relations avec les représentants communaux et intercommunaux, faites part de vos remarques directement à l'encadrement du CNA (entraîneurs, membres du Bureau).

L'adhésion au CNA implique l'acceptation de ce règlement et le respect du règlement intérieur de la piscine.